

1. Concepts généraux

Les présentes conditions générales (ci-après « Conditions générales ») s'appliquent intégralement, sans limitation, à toutes les commandes passées auprès de Wienerberger et aux accords conclus par Wienerberger NV, Kapel ter Bede 121, 8500 Courtrai, RFR Courtrai 0448850870. En concluant un Accord avec Wienerberger, le client déclare avoir lu et compris les Conditions générales dans leur intégralité, et le client accepte irrévocablement le contenu des Conditions générales ainsi que leur application à tous les accords et relations juridiques avec Wienerberger. Sauf convention contraire entre Wienerberger et le Client, le Client renonce expressément et irrévocablement à toute application de ses propres conditions générales, y compris toute clause de celles-ci excluant les Conditions générales de Wienerberger.

Nos tolérances vis-à-vis d'une violation ou d'une déviation des présentes conditions de vente, ne pourront être considérées comme une acceptation d'une modification aux présentes Conditions générales de vente.

L'éventuelle nullité ou le caractère non-exécutif d'une clause ou d'une partie d'une clause n'affecte pas la validité des autres clauses ou la partie de la clause qui est bien valable.

2. Prix et commandes

Les prix publiés par Wienerberger s'entendent hors taxes, TVA et services complémentaires (comme par exemple le transport, les autorisations ou charges de transport ou un emballage non standard). Wienerberger se réserve le droit de facturer ces éléments séparément.

Les prix des produits Wienerberger sont toujours donnés par 1.000 pièces et sur base de palettes complètes, sauf indication contraire. Les tarifs repris dans les brochures de Wienerberger ne peuvent être considérés comme une offre, car ils peuvent à tout moment être modifiés sans avis préalable par Wienerberger en fonction des coûts de production et/ou de distribution.

Toutes nos offres sont établies sans frais pour le client et n'engagent Wienerberger que si elles sont suivies d'une commande définitive dans un délai de 30 jours calendriers, sauf si il a été convenu d'un autre délai dans l'offre.

Une commande n'est définitive qu'après envoi d'une confirmation écrite de l'acceptation de celle-ci par Wienerberger. Seul ce document de confirmation engage tant le client que Wienerberger.

Le prix convenu entre parties ne s'appliquera qu'aux quantités commandées et enlevées/livrées dans le délai de validité mentionné dans la confirmation de commande. En cas de commande de quantités supplémentaires ou si les produits doivent être livrés ou enlevés une fois passée cette période de validité, Wienerberger se réserve le droit d'appliquer d'autres prix. Des prix et des délais différents peuvent également être appliqués dans le cas où une commande est à nouveau placée après avoir été annulée dans un premier temps.

Si, après la conclusion du contrat, une situation devait se présenter, indépendante de la volonté et du contrôle de Wienerberger, qui affecte l'équilibre contractuel d'une manière telle que Wienerberger ne se serait pas engagé dans ces circonstances, Wienerberger a le droit de résilier ou de modifier le contrat en consultation avec le client.

3. Délais de livraison et enlèvements

Les délais de livraison dépendent du planning de production ainsi que de la capacité de production et ne sont dès lors donnés qu'à titre indicatif. Un éventuel retard de livraison ne donne pas le droit au client de réclamer un dédommagement ou d'annuler la commande par décision unilatérale.

Sauf disposition contraire, les délais de livraison sont toujours calculés en nombre de jours ouvrables. Ils ne tiennent pas compte de retards imprévus dus à des cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure: les grèves générales ou partielles, lock-out, black-out, épidémies, blocages routiers, manque de moyens de transport, incendies, inondations, bris de machine, problèmes de production, problèmes d'approvisionnement en énergie etc. et de manière générale toute circonstance au-delà de notre contrôle ou de notre volonté qui entraîne l'arrêt d'activité partiel ou complet de nos usines ou des usines de nos fournisseurs ou encore des erreurs ou retards de livraison des matières premières par nos fournisseurs.

Si le client reste en défaut d'enlever tout ou une partie d'une commande composée d'articles de notre assortiment standard (c.à.d. l'assortiment repris dans nos listes de prix) endéans le mois qui suit la mise à disposition de la commande à l'usine, Wienerberger est autorisé, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'annuler la commande ou une partie de celle-ci ou de facturer des frais de stockage. Si le client passe cette même commande à nouveau, de nouveaux délais de livraison seront d'application.

En cas de non-enlèvement par le client endéans le mois qui suit la mise à disposition à l'usine, de produits qui ont spécifiquement été fabriqués/composés/emballés pour celui-ci, Wienerberger aura le choix, soit d'annuler de plein droit et sans mise en demeure préalable la commande ou une partie de la commande, soit de facturer les articles commandés au client. Dans ce dernier cas, les produits seront gardés à la disposition du client sur le site de Wienerberger durant une période de 14 jours après facturation. Si le client n'enlève pas les produits durant cette période, Wienerberger a le droit de facturer des frais de stockage ou, après un certain temps, de les détruire, même s'ils ont été payés.

En cas de stockage à long terme, Wienerberger ne sera pas responsable si des intempéries ou des dommages aux produits et/ou à l'emballage se produisent. Si un reconditionnement est nécessaire, les coûts réalisés seront facturés.

4. Risques et acceptation de la livraison

Sauf convenu autrement avec le client, les produits sont toujours livrés départ usine. S'il a été convenu de livrer les produits sur chantier, ceux-ci sont transportés aux risques et périls du client. L'endroit où le déchargement doit se faire doit être parfaitement accessible pour un semi-remorque et également être une surface stable.

Les frais ou dommages qui sont la conséquence de l'indication par le client d'un endroit de déchargement inapproprié, non bien situé ou difficilement accessible peuvent être réclamés à ce dernier. Le client sera donc responsable si un affaissement devait se produire sur la surface de la route ou le lieu de déchargement ou en cas de dommages au camion en raison de l'état de la route ou du lieu de déchargement. Dans ce cas, le client indemniserait Wienerberger et ses sous-traitants pour tous les dommages occasionnés. Il indemniserait également Wienerberger de toute réclamation de tiers.

En cas de livraison sur chantier, les coûts de transport incluent de manière standard une heure de temps de chargement. Si le chargement prend plus de temps ou si le transporteur a un délai d'attente, les coûts supplémentaires sont facturés au client.

Tous les produits de Wienerberger sont vendus avec les tolérances d'usage pour les produits céramiques notamment en ce qui concerne la couleur, le volume, l'épaisseur, la longueur, etc. et sont de qualité commerciale courante sans autre engagement. Le nombre de pièces renseigné par mètre carré est indicatif et varie en fonction du placement ou de l'épaisseur de joint. L'acceptation des produits doit se faire sur le site de Wienerberger.

Les réclamations pour des défauts visibles ou des livraisons non-conformes ne seront recevables que si les griefs sont formulés de manière claire et précise par lettre recommandée expédiée dans les 48 heures qui suivent la livraison. Wienerberger conseille dès lors le client d'inspecter la livraison dès réception.

Les produits de notre assortiment standard (c.à.d. l'assortiment publié dans nos listes de prix) ne seront repris par Wienerberger que moyennant un accord écrit préalable de sa part. Si dans ce cas le client effectue un retour de commande, seuls les produits non endommagés seront remboursés avec application d'une diminution de valeur standard de 25%, en raison du risque d'endommagement des produits lors de la manutention ou du transport. Wienerberger se réserve le droit de détruire les produits retournés endommagés.

Les produits fabriqués/composés/emballés sur demande spécifique du client ne pourront en aucun cas être repris.

La responsabilité de Wienerberger est toujours limitée à l'échange ou à la réparation des produits si les frais de réparation sont inférieurs à la valeur de remplacement. Aucun remboursement, aucune indemnité ou dommages et intérêts ne peuvent être réclamés pour quelque motif que ce soit.

Le traitement des produits vaudra en tout cas comme acceptation de ceux-ci, même en cas de plainte préalable.

5. Transport & arrimage des charges

Lors des enlèvements « départ usine » ou des livraisons ex-works, le chargement du camion se fait sous supervision et sur instruction du chauffeur. Celui-ci doit inspecter le chargement quant à sa stabilité et son éventuelle surcharge et doit également sécuriser ce chargement. Nous signalons que les poids mentionnés dans notre tarif et sur les bons de livraison ne sont que des moyennes données à titre indicatif. Les poids effectifs peuvent différer selon le lot de fabrication, les conditions atmosphériques et le temps de stockage. A partir du moment où le chauffeur accepte la charge, Wienerberger n'est plus tenue responsable des conséquences éventuelles d'une surcharge, d'un dépassement de la charge à l'essieu ou d'un manque de sécurité du chargement. L'article L-132-8 du Code du Commerce français (Loi Gayssot) est explicitement exclu.

6. Facturation et paiement

Wienerberger rédige ses factures quotidiennement par voie électronique sauf si le client opte explicitement pour des factures papier. Wienerberger se réserve le droit de facturer les marchandises qui doivent être livrées en grandes quantités au fur et à mesure des livraisons partielles.

Les produits fabriqués sur demande du client sont facturés en cas de non retrait ou enlèvement incomplet et ceci un mois après la date d'enlèvement prévue, tel qu'également décrit à l'article 3.

Toutes les factures de Wienerberger sont payables dans les 30 jours après la date de réception de celles-ci. Le paiement doit être effectué sur le compte en banque mentionné sur la facture ou par un moyen de paiement légal au siège social ou au siège d'exploitation. Toute forme de compensation par le client est défendue.

En cas de domiciliation, Wienerberger informe le client du montant à débiter, au plus tard le jour précédant la date de paiement prévue.

En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, des intérêts moratoires sont dus conformément à la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. En cas de non-paiement (partiel ou total) de la dette à l'échéance, le solde restant dû sera majoré de 15% (min. 125 euro et max. 1.750 euro), et de tous les frais de recouvrement, même si des délais de paiement ont été accordés, et sans préjudice du droit à la résolution de plein droit du contrat, aux torts et griefs du client. Le fait d'avoir porté plainte n'autorise pas le client à un sursis de paiement.

En cas de décès, faillite, incapacité, utilisation de la procédure LCE, dissolution du client, publication du nom du client dans le Journal des Protêts, délai de ses paiements à l'ONEM ou à l'Administration des Taxes ou en cas de non-paiement de factures, Wienerberger se réserve le droit de mettre fin à toute livraison de marchandises et en tout cas d'exiger le paiement immédiat de toutes les marchandises déjà fournies.

7. Accidents et assurances

En cas d'accident, quels que soient le moment et la cause, la responsabilité de Wienerberger reste limitée au personnel et à ses marchandises.

8. Réserve de propriété

Les produits livrés restent la propriété intégrale et exclusive de Wienerberger, même si les produits en question ont été posés ou confondus à un autre bien meuble semblable provenant d'un autre fournisseur, ou revendus et ceci jusqu'au paiement complet de toutes les factures y relatives. Les risques de perte, de vol ou d'endommagement des produits restent à la charge du client. Des acomptes peuvent être retenus par Wienerberger afin de compenser la perte éventuelle lors de la revente des produits.

9. GDPR et protection de la vie privée

Wienerberger traite les données à caractère personnel communiquées par ses clients dans les seuls buts d'exécuter ses engagements vis-à-vis de ceux-ci, de fournir des conseils et informations, de la gestion de la relation client, à des fins de comptabilité et de marketing direct. Les bases légales sont l'exécution d'un contrat, le respect des obligations légales et/ou l'intérêt légitime. Toutes les données à caractère personnel sont traitées en alignement avec la politique de protection de la vie privée de Wienerberger qui peut être retrouvée sur www.wienerberger.be.

Les données à caractère personnel ne seront transférées à des sous-traitants, destinataires ou tiers parties que si cela s'avère nécessaire dans le cadre des objectifs de traitement précités.

Le client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qui nous sont transférées et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données à l'égard des personnes dont il nous a communiqué des données à caractère personnel, ainsi que par rapport à toute information personnelle qu'il ait pu recevoir de la part de Wienerberger et d'un membre de son personnel. Le client affirme avoir été suffisamment informé du traitement de ses données à caractère personnel ainsi que de ses droits à l'accès, l'amélioration, l'effacement et la formulation d'une objection.

Plus d'informations à ce sujet peuvent être obtenues en adressant un mail à dpo.belgium@wienerberger.com, ou chez Wienerberger, Kapel ter Bede 121, 8500 Courtrai.

10. Droit applicable

Les présentes Conditions générales forment la loi des parties et priment sur toutes dispositions normatives contraires et ce compris celles qui émaneraient de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises faite à Vienne en date du 11 avril 1980.

Les conditions de vente sont exclusivement régies par le droit belge.

Les parties conviennent expressément de fixer le lieu d'exécution du contrat au siège social de Wienerberger SA. Tout litige afférent au présent contrat et à son exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux de Gand, division Courtrai.